

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Février 2022

Convocation du Conseil Municipal d'ALLERY, adressée par Monsieur Dominique BOULNOIS, 1^{er} adjoint, à chacun des Conseillers Municipaux pour le 15 Février 2022 à 20 heures, afin de délibérer sur :

Ordre du jour :

- ☑ Approbation du compte-rendu du 4 novembre 2021
- ☑ Courrier de la Sous-Préfecture sur la conformité des comptes rendus de réunion de conseil municipal de la commune
- ☑ Choix du maître d'œuvre pour l'aire de jeux
- ☑ Budget pour achat fourgon employés communaux
- ☑ Subvention séjour ski collège pour les enfants d'Allery
- ☑ Prix du ticket de cantine suite augmentation CC2SO
- ☑ Subvention aux associations 2022
- ☑ Extension temps travail Secrétariat de mairie
- ☑ Questions diverses

Compte-rendu affiché le 24 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 Février, à 20 heures, heure légale, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle de la mairie d'Allery.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire,

Etaient présents : Mmes BONVARLET Lina, BOURDON Sandrine, BOUTILLIER Corinne, BRAILLY Katia, DAMADE Claudie, GACQUERRE Véronique, MM. BOUDIN Jean-Louis, BOULNOIS Dominique, DE ANDRIA Thierry, JACQUEMARD Nicolas, LERCH Didier, LEROY Serge, QUIGNON François, RIQUIER François.

Etait absents excusés ayant donné pouvoir : M. Pierrick DOUAY à Mme Corinne BOUTILLIER

Secrétaire de séance : Mme Corinne BOUTILLIER

Monsieur le Maire informe que Monsieur Pierrick DOUAY est excusé, il a donné pouvoir à Madame Corinne BOUTILLIER.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Subvention pour le séjour au Futuroscope des élèves d'Allery.

Adopté à la majorité avec 1 ABSTENTION et 14 POUR pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

- Subvention papier pour l'école d'Allery.

Adopté à l'unanimité pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande qui souhaite être secrétaire de séance.

Mesdames Lina BONVARLET et Corinne BOUTILLIER se proposent.

Après délibération, 8 POUR et 7 CONTRE, Madame Corinne BOUTILLIER sera secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 NOVEMBRE 2021

Le compte-rendu du 4 Novembre est adopté à la majorité pour 8 POUR et 7 CONTRE.

Madame Corinne BOUTILLIER expose que le compte rendu du 4 novembre n'était pas légal.

2 – COURRIER DE LA SOUS-PREFECTURE SUR LA CONFORMITE DES COMPTES RENDUS DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire, pour information, procède à la lecture d'un courrier reçu de la sous-Préfecture de la Somme suite à un courrier reçu de la part de certains des conseillers demandant « un éclairage sur les droits des conseillers municipaux à s'exprimer lors du vote des comptes-rendus des séances du conseil municipal ». (en annexe)

Madame Corinne BOUTILLIER souhaite revenir sur ce courrier et préciser les termes dudit courrier reçu par la Préfecture dont il est fait état. Monsieur le Maire indique respecter les consignes de la Sous-Préfecture qui lui a indiqué de procéder uniquement à la lecture du courrier de réponse.

3 – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AIRE DE JEUX :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 4 novembre dernier, les membres du conseil municipal ont validé l'emplacement de l'aire de jeux (Rue de Belleville) et la consultation de plusieurs bureaux de maîtrise d'œuvre pour assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après consultation, il informe avoir reçu trois offres de prix de trois sociétés de maîtrise d'ouvrage :

- **ETUDIS : 9 850€ HT**
- **EVIA : 7 150€ HT**
- **VERDI : 6 930€ HT**

pour réaliser les missions suivantes :

- I. Réunion préalable, visite du site, recueil et analyse des données, évaluation des attentes et des besoins, analyse de la réglementation en vigueur.
- II. Propositions d'aménagements avec descriptif détaillé, schémas d'intention et estimation par postes de dépenses.
- III. Réunion de présentation d'une esquisse pour approbation du projet.
- IV. Élaboration de l'AVP sur la base du scénario retenu.
- V. Dossier de demande de subvention au titre de la répartition des amendes de polices.
- VI. Dossier PRO-DCE, assistance à la mise en ligne, à l'ouverture des plis, analyse des plis et rédaction du rapport d'attribution.
- VII. Direction de l'exécution des travaux.
- VIII. Assistance aux opérations de réception et de contrôle jusqu'à la garantie de parfait achèvement.

Monsieur le Maire précise que toutes les entreprises sont dans l'obligation de réaliser les mêmes missions conformément au Code des marchés publics sur la nature des missions du maître d'œuvre pour assistance à maîtrise d'ouvrage.

Madame Véronique GACQUERRE demande comment on peut se prononcer sur un maître d'œuvre alors que l'on ne connaît pas son projet et relève qu'une seule proposition précise « projet intergénérationnel ».

Monsieur le Maire informe que le maître d'œuvre va réaliser le projet que l'on souhaite et nous accompagner durant toute la durée du projet, de la prise de commande jusqu'à la réception.

Madame Claudie DAMADE demande ce que vont faire exactement les bureaux d'études.

Le Maire rappelle les huit missions ordonnées aux maîtres d'ouvrage. Il informe que nous mandatons un bureau de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble du projet, de la prise de commande jusqu'à la réception et les contrôles.

Madame Claudie DAMADE demande à combien s'élève le coût global du projet et le délai de réalisation.

Monsieur le Maire informe que le délai est de l'ordre de 6 à 8 mois, que c'est le maître d'ouvrage qui va gérer les appels d'offres à venir, comparer et sélectionner les offres. Ces dernières seront présentées lors d'une réunion de conseil municipal afin de se prononcer.

Le Maire expose que pour une même mission, les bureaux de maîtrise d'œuvre appliquent des tarifs différents, ce qui explique que les montants des offres peuvent varier.

Madame Claudie DAMADE demande quels sont les éléments discriminants à part le prix.

Le Maire informe qu'aucun élément ne peut être discriminant car ils sont vraiment dans l'obligation de faire les mêmes missions.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le devis le moins disant, soit le bureau VERDI.

Après délibération, le conseil à la majorité des votes exprimés, avec 6 CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 7 POUR adopte le choix du maître d'œuvre VERDI.

4 – BUDGET POUR ACHAT FOURGON- EMPLOYES COMMUNAUX :

Monsieur le Maire informe que la commission « VEHICULE » s'est réunie le 14 décembre (*membres présents : Madame Corinne BOUTILLIER, Monsieur le Maire et Messieurs Dominique BOULNOIS et Jean-Louis BOUDIN. Membre absent : Thierry DE ANDRIA*).

La commission propose l'achat d'un utilitaire de type JUMPY pour un budget maximum de 12.000 €.

Monsieur le Maire a sélectionné sur le marché quatre véhicules de même gabarit mais de marques différentes.

Monsieur le Maire expose que pour se déplacer, aller tondre au cimetière et débroussailler à la salle communale, les employés communaux pourraient mettre dans le véhicule les outils et jerricans d'essence et pourraient s'y rendre à deux, le tracteur ne possédant qu'une seule place. Un utilitaire peut se fermer à clé en laissant une partie du matériel à l'intérieur afin d'éviter les vols.

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur un budget d'achat de l'utilitaire pour un montant maximum de 12 000 €.

Madame Katia BRAILLY demande si c'est la commission qui validera le type de véhicule.

Monsieur le Maire informe qu'effectivement le choix de l'utilitaire sera fait lors d'une prochaine réunion des membres de la commission « véhicule »

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 3 CONTRE, 12 POUR, il est décidé de fixer le budget maximum de l'achat d'un véhicule utilitaire à une somme 12.000 € maximum.

5 – SUBVENTION SEJOUR SKI COLLEGE POUR LES ENFANTS D'ALLERY :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu du Collège d'Airaines (*en annexe*) demandant une éventuelle subvention pour les six élèves résidant à ALLERY.

Cout du voyage : 448 €.

Madame Sandrine BOURDON rappelle que l'ancien conseil municipal avait déjà attribué une subvention aux élèves d'Allery pour le voyage au ski de l'ordre de 40 € à 50 €. Elle fait remarquer que c'était très peu par rapport au prix du voyage.

Après avoir proposé une participation de 400 € afin de favoriser tous les enfants et non certains, Madame Claudie DAMADE s'accorde sur une participation d'1/3 et déplore que le collège n'ait pas anticipé cette demande de subvention ce qui aurait probablement permis à certains élèves de participer alors que certaines familles en l'état y ont renoncé fautes de moyens financiers.

Il est proposé un financement à hauteur d'1/3, soit 150 € à chaque élève. En effet, avec la COVID-19, il n'y a pas eu de voyage l'an dernier.

Après délibération, à l'unanimité, accepte la proposition d'attribution d'une subvention à hauteur de 150 € par élève. Soit un budget total de 900 €.

SUBVENTION SEJOUR FUTUROSCOPE POUR LES ENFANTS D'ALLERY :

Madame Sandrine BOURDON informe que le coût total du voyage est de 245 € et que quatre élèves d'Allery sont concernés.

Les membres du conseil municipal décident de participer à hauteur d'1/3 également du coût global du voyage, soit 80 € par enfant.

Après délibération, les membres du conseil municipal à la majorité (14 POUR – 1 ABSENTION de Madame Sandrine BOURDON, sa fille étant élève) décident de participer à hauteur de 80 € par élève, soit un budget total de 320 €.

SUBVENTION PAPIER POUR L'ÉCOLE :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Mme BULLY, directrice de l'école d'Allery nous sollicitant pour une subvention pour l'achat de papier pour le photocopieur. (*en annexe*)

Madame Véronique GACQUERRE ne comprend pas pourquoi elle n'a pas été invitée à la dernière réunion « école » étant membre de la commission « ECOLE » et n'avoir pas non plus été informée du courrier reçu. Aucune explication ne lui est apportée.

Monsieur le Maire précise que le coût « papier » de l'école s'élève à environ 1.000 €/an.

Madame Lina BONVARLET précise que la Commune n'a plus la compétence « école ». Madame Claudie DAMADE ne comprend pas pourquoi la CC2SO n'assume pas l'achat du papier, besoin essentiel au bon déroulement des travaux des enseignants.

Monsieur le Maire informe avoir contacté par mail la CC2SO à ce sujet et reste sans nouvelle à ce jour.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'attendre le retour de la CC2SO avant de se décider sur une éventuelle subvention.

6 – PRIX DU TICKET DE CANTINE SUITE AUGMENTATION :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Katia BRAILLY qui fait lecture d'un extrait du procès-verbal du conseil communautaire de la CC2SO qui s'est tenu le 8 novembre dernier. (*en annexe*)

Le Maire expose que les familles qui vont payer plus cher sont celles qui ont un quotient familial supérieur à 900.

Il est rappelé ci-dessous la répartition des tarifs applicables aux cantines en fonction du quotient familial votée par la CC2SO :

| | |
|------------------|---|
| de 0 à 900 : | 1,00 € (concerne 11 enfants d'Allery - 8 familles) |
| de 901 à 1100 : | 3,60 € (concerne 13 enfants d'Allery - 9 familles) |
| de 1101 à 1350 : | 4,00 € (concerne 18 enfants d'Allery - 12 familles) |
| 1351 et plus : | 4,40 € (21 enfants d'Allery - 17 familles) |

Madame Katia BRAILLY rappelle qu'une pétition avait été faite en octobre 2021 à ce sujet sur l'APE de l'Ecole (+ de 300 signatures).

Madame Corinne BOUTILLIER relève que le compte rendu de la CC2SO a été adopté « *en l'absence de question ou de remarque* » et s'étonne que Monsieur le Maire n'ait pas relevé le problème ni essayé d'argumenter en défense pour essayer de faire changer les votes lors du conseil communautaire.

Monsieur le maire rappelle qu'il a voté contre ce nouveau tarif qui pénalise Allery.

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe actuellement au prix du ticket de cantine pour les élèves d'Allery à hauteur de 0,20 €/ticket de cantine.

Après délibération, il est décidé à la majorité avec 3 ABSTENTIONS et 12 POUR de ne plus participer pour les 11 familles (quotient familial de 0 à 900) qui paieront désormais l'intégralité de 1 € et d'augmenter la participation à hauteur de 0,30 €/ticket de cantine pour les autres familles (quotient familiale au-delà de 900).

7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022 :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Lina BONVARLET qui rappelle les montants alloués en 2021, soit :

- Harmonie : 2.350 €
- Ch'tis de la Boule : 1.500 €
- T.T.A : 1.150 €
- Ch'l'Insoële : 200 €
- Cav'Allery : 500 €
- ACPG-CATM : 750 €
- Souvenir Français : 250 €
- AS2A : 2.500 €
- Comité des Animations : 1.000 €
- Team KO : 500 €

Sur interrogation Madame Lina BONVARLET indique qu'aucune association n'a fait de demande officielle de subvention.

Monsieur Didier LERCH précise qu'auparavant les subventions étaient attribuées fin avril/début mai et que nous étions tous d'accord pour que les associations fournissent leur compte-rendu d'assemblée générale et leur bilan financier au préalable. De même qu'il serait souhaitable de connaître ce qui a été fait avec les subventions attribuées l'année dernière.

Monsieur Nicolas JACQUEMARD propose, plutôt que de voter les subventions aujourd'hui, d'additionner le montant des subventions octroyées l'année dernière et de préparer un « budget » à chacun prêt à être libéré lorsque leurs comptes seront déposés, et donc de remettre le vote des subventions à un prochain conseil.

Dans l'attente de recevoir les documents budgétaires des associations et leur demande, il est décidé de reporter ce point à la prochaine séance.

Madame Katia BRAILLY expose que le Comité des Animations a fait beaucoup de dépenses pendant les fêtes de fin d'année 2021 (cinéma en plein air, goûter, manifestations de Noël, etc...), qu'un repas a été organisé à l'occasion du 14 juillet 2021 et que peu de recettes ont été faites en 2021. Elle précise également que pour le loto du 5 mars prochain il y aura un manque de trésorerie pour acheter les lots et demande s'il est possible d'octroyer exceptionnellement une avance sur la subvention à venir.

Il est décidé à la majorité avec 1 ABSTENTION et 14 POUR d'attribuer une avance de 900 € au Comité des Animations afin de pouvoir assurer leur loto du 5 mars 2022.

Madame Corinne BOUTILLIER souhaiterait savoir quelles sont les associations qui ont déjà déposé leurs comptes à ce jour.

Madame Lina BONVARLET informe que l'HARMONIE, LES ANCIENS COMBATTANTS, LE SOUVENIR FRANÇAIS, LES CH'TITS DE LA BOULE ont déposé leurs comptes ainsi que probablement le TTA et CH'L'INSOELE, à confirmer.

Monsieur Thierry DE ANDRIA propose qu'une date limite de demande de subvention soit fixée.

Il est décidé que les prochaines subventions seront allouées par apport aux documents budgétaires de l'année N-1, certaines assemblées générales n'étant faites qu'en fin d'année, voire au mois de mai/juin pour l'AS2A ou d'autres. La date limite des dépôts des demandes est fixée au 30 mars.

8 – EXTENSION TEMPS TRAVAIL SECRETARIAT DE MAIRIE :

Monsieur le Maire expose que la secrétaire est actuellement à 20 h/semaine et qu'il est difficile de gérer une commune de 807 habitants.

Il indique avoir pris attache avec les maires du secteur et que la commune est largement en-dessous des effectifs « normaux » pour gérer une commune. Que la normalité est un temps plein pour 400 habitants.

Il précise que l'actuelle secrétaire a une charge de travail conséquente et fait du travail régulièrement chez elle le week-end. Que c'est toujours la « course » pour les dossiers de gestion courante, qu'elle va gérer en plus de ses actuelles tâches quotidiennes, la mise à jour du nouveau panneau d'affichage, l'application mobile associée, le site internet, la dématérialisation des demandes d'urbanisme en hausse, la gestion des astreintes hivernales, le suivi des heures supplémentaires, les plannings de formation, des entretiens annuels des agents, la gestion du cimetière, la gestion du patrimoine bâti, les devis, les dossiers de demandes de subventions. Il sollicite en conséquence une augmentation de son temps de travail de 75 %.

Madame Corinne BOUTILLIER propose un vote à bulletin secret indiquant qu'elle serait surprise que la majorité vote une augmentation supplémentaire des dépenses publiques.

La question : Etes-vous POUR ou CONTRE l'extension du temps de travail du secrétariat de mairie, soit de passer de 20h à 35h.

Monsieur le Maire procède au dépouillement.

Après dépouillement, il est décidé à la majorité avec 8 POUR et 7 CONTRE l'extension du temps de travail du secrétariat de mairie de 20h à 35h.

9 – QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Dominique BOULNOIS informe avoir rendez-vous avec un électricien concernant l'éclairage de l'église, le 17 février 2022, avec Madame PINCZON DU SEL et Monsieur Didier LERCH.
Madame Véronique GACQUERRE informe qu'elle ne sera pas présente.
- Monsieur le Maire informe avoir fait recalibrer par une entreprise le chemin d'Abbeville à une largeur de 5 mètres.

DROIT D'INITIATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

- **Monsieur Thierry DE ANDRIA** informe que c'est le moment de couper les branches des arbres dans les chemins avant le 31 mars avant que les oiseaux ne se nichent.
Madame Corinne BOUTILLIER rappelle à Monsieur RIQUIER qu'il s'était engagé en début d'année 2021 à vérifier à qui appartenaient lesdits chemins et de faire des photos pour une bonne information des membres du conseil : propriétaires privés, commune, AFR, ceci afin que la Commune ne s'engage pas inutilement dans des dépenses qui ne lui incomberaient pas. Il précise ne pas l'avoir fait.
Monsieur le Maire informe qu'un point sera fait au préalable afin d'identifier les propriétaires.
- Monsieur Thierry DE ANDRIA indique rester « conscient qu'on ne peut pas toujours être d'accord, mais qu'on peut exprimer ses points de vue même en désaccord tout en restant correct, Corinne le fait très bien ».
Madame Véronique GACQUERRE, interpellée, demande à Monsieur Thierry DE ANDRIA en quoi elle aurait été incorrecte et n'être pas insultante.
Monsieur Thierry DE ANDRIA expose que dire « soit honnête pour une fois » au Maire n'est pas correct du tout, cela voudrait dire que d'habitude il ne l'est pas ce qui serait une insulte. Ce que le Maire confirme en lui rappelant qu'elle a des devoirs envers les élus du conseil et qu'elle manque de respect.
Elle indique que certains souhaiteraient qu'elle « prenne la porte » et qu'elle va finir par la prendre ne supportant plus la mauvaise foi de certains.
- **Madame Claudie DAMADE** souhaite revenir sur le panneau d'affichage. Elle informe avoir eu une formation sur le panneau avec la secrétaire afin d'alimenter le panneau et de configurer une alerte sur le mobile.
Monsieur Thierry DE ANDRIA demande si l'intensité lumineuse est réglable selon le temps.
Madame Claudie DAMADE expose avoir fait une demande à la société pour cette raison, et indique qu'il est possible d'éteindre le panneau à partir d'une certaine heure.
Madame Corinne BOUTILLIER rappelle que lors de la réunion de conseil (1^{er} juillet 2021), le conseil a voté la location d'un panneau d'affichage à hauteur de 10.200 € HT, ou 2.532 €/an (choix 2), mais qu'une délibération a été établie en indiquant l'allocation d'un budget de 17.724 € pour louer ce panneau sur 7 ans. Qu'il convient en conséquence de rectifier et de prendre une délibération « annule et remplace ». Elle rappelle également que le panneau a finalement été acheté.
Claudie DAMADE confirme que le prix était bien de 10.200 € auquel il a été ajouté le prix des travaux d'installation de 2.532 € par la Sté EIFFAGE.
Le Maire informe qu'il y a très certainement une erreur sur le montant et qu'une délibération « ANNULE ET REMPLACE » sera prise afin de rectifier cette erreur. Mais fait remarquer que nous l'avons bien acheté 10.200 € et non 17.724 €.
Monsieur Didier LERCH demande s'il est possible d'avoir une vision sur le nombre d'abonnés sur le panneau CENTOLIVE rappelant que nous avons approximativement 350 boîtes aux lettres sur la commune et qu'il serait intéressant de connaître cette information. Madame Claudie DAMADE informe qu'effectivement c'est possible, comme pour le site internet. Monsieur Didier LERCH demande s'il est possible de mettre une écriture de couleur orange sur fond noir pour moins éblouir.
Monsieur Didier LERCH indique encore que la luminosité actuelle pourrait induire un risque d'accident
- **Monsieur Serge LEROY** fait remarquer que le container papier, conformément à la décision prise en conseil il y a quelques mois n'est toujours pas installé Rue du Quayet et demande quand ce dernier va-t-il être installé.
Monsieur le Maire en prend note.
- Monsieur Serge LEROY demande quand l'installation d'un container pour déchets verts annoncée en conseil le 8 avril 2021 va être installée.
- Monsieur Serge LEROY informe que beaucoup d'ainés se sont plaints de la qualité du colis de fin d'année et propose de mettre en place pour la prochaine fois des bons d'achat chez les commerçants et propose également de l'offrir dès l'âge de 65 ans au lieu de 67 ans.
Madame Corinne BOUTILLIER indique qu'il serait intéressant de connaître la différence entre le nombre de personnes de plus de 65 ans et de plus de 67 ans afin de calculer le surcoût que cela emporterait. Monsieur le Maire approuve l'idée.
- Monsieur Serge LEROY demande quand le pilone en bois va être réparé, le sinistre datant d'au moins un an et n'est toujours pas réparé.

- Monsieur le Maire informe que le marché de remise en état des rambardes a été lancé par la CC2SO et que quand il sera effectif, c'est Monsieur DUFOUR, Président de l'Association Voie Verte qui doit intervenir et non la commune car la compétence « Voie verte » est du ressort de la CC2SO.
- Monsieur Serge LEROY informe rendre ses clés de la salle communale.
 - Monsieur Serge LEROY demande pourquoi il n'y a pas de repas des aînés.
Monsieur le Maire expose qu'avec la crise sanitaire c'est très compliqué. Mesdames Sandrine BOURDON et Katia BRAILLY informent qu'à l'occasion de la distribution des colis aux aînés, beaucoup d'entre eux ont indiqué, probablement en raison de la crise sanitaire actuelle, ne plus vouloir pour le moment participer à des rassemblements tels que le repas des aînés.
Il est suggéré un sondage auprès des personnes concernées afin d'avoir un avis sur ce point. Mesdames Katia BRAILLY et Sandrine BOURDON indiquent s'en charger.
 - Monsieur Serge LEROY demande quand les encombrants vont passer.
Monsieur le Maire informe de l'intervention de Monsieur TOUPIN pour ramasser la ferraille.
Il est relevé que cela n'est pas suffisant s'agissant des encombrants.
Monsieur Jean-Louis BOUDIN rappelle qu'avant c'était les pompiers et ensuite les employés communaux qui s'en chargeaient.
 - Monsieur Serge LEROY fait remarquer que la barrière au niveau de la salle communale n'est toujours pas réparée suite au sinistre dont Monsieur François RIQUIER est responsable, lequel informe que c'est son assurance qui doit le prendre en charge mais que la dimension reste difficile à trouver et à charge encore de l'Association « voie verte ».
Madame Sandrine BOURON rappelle qu'il avait déjà été décidé de mettre une chaîne et de la peindre pour qu'elle soit visible car des motos passent.
 - Monsieur Didier LERCH souhaite revenir sur les encombrants et propose que pour les allérois qui n'ont pas de mobilité ou les personnes âgées, l'on puisse intervenir et les aider.
Monsieur le Maire informe que cette procédure est déjà mise en place pour les allérois qui n'ont pas la possibilité d'aller à la déchetterie.
 - Monsieur Serge LEROY demande des précisions sur la gestion du problème de la prolifération des chats sur la commune.
Monsieur le Maire informe avoir signé une convention avec la fondation 30 Millions d'Amis, et avoir négocié un prix dit « associatif » de 55 € au lieu de 75 € avec les vétérinaires de Oisemont pour l'ovariectomie (stérilisation) des chats. Avec la participation de la Fondation 30 Millions d'Amis d'un montant de 27,50 €, le reste à charge de la commune est de 27,50 €.
Le Maire informe également que deux chats errants ont déjà été stérilisés rue du Quayet.
 - **Monsieur Jean-Louis BOUDIN** informe que sur la « Route de Mérélessart » il y a des trous sur la chaussée et informe également que le robinet au cimetière goutte et qu'il conviendrait de le remplacer.
Monsieur le Maire indique que la CC2SO va prendre en charge prochainement la réfection de la route de Mérélessart, en mai/juin.
 - Monsieur Didier LERCH expose qu'au niveau de la ferme BRUYER « Rue du Bout de la Ville » dans le virage, l'impasse est une route communale. Il demande s'il ne serait pas possible de refaire ce chemin. Les nids de poule sont rebouchés mais il serait mieux de voir avec la CC2SO pour remettre du goudron.
 - Monsieur Jean-Louis BOUDIN informe que les abribus sont à repeindre car sinon ils vont mal vieillir.
Que celui près de la salle communale fuit, qu'une partie du toit avait été démonté. Le Maire précise qu'il y a une ½ journée de formation prévue avec Monsieur BACOUËL (entreprise de couverture) pour former les employés communaux à la mise en place des tuiles de rive et de faitage.
 - Il informe également que l'éclairage du Chemin d'Abbeville reste allumé toute la nuit.
Monsieur le Maire informe que le nécessaire a été fait, l'entreprise DEMOUSELLE devant intervenir pour le réglage de l'horloge de commande des lampadaires.
 - Monsieur Jean-Louis BOUDIN indique que la ligne STOP au niveau de la Place de la Mairie et qui était peinte en noir, réapparaît. Il conviendrait de faire le nécessaire.
 - Monsieur Jean-Louis demande où en est le projet de la pointeuse que le Maire avait annoncé mettre en place.
Monsieur le Maire informe que le projet est mis de côté pour le moment.
 - Monsieur Jean-Louis BOUDIN demande le montant dépensé pour les astreintes et le sel nécessaire au salage des routes.
Monsieur le Maire indique que l'astreinte revient à 17 semaines à 150 €, soit à peu près 2 550 €, plus 600 € d'heures supplémentaires. Pour le sel, le montant ne pourra être donné qu'à la fin de l'hiver.
 - **Madame Sandrine BOURDON** rappelle que lors de la réunion du 4 juin il avait été voté de mettre des lanternes vertes sur des mats verts et regrette qu'à certains endroits ce sont des lanternes bordeaux qui ont été mises sur les mats verts contrairement à la décision.

- Madame Sandrine BOURDON avait demandé en juillet à ce qu'un panneau soit installé « - 3,5 T » sur le pont Rue du Chécherot mais qu'il n'est toujours pas installé.
- Madame Sandrine BOURDON indique avoir rencontré des soucis en décembre concernant la location de la salle communale. Elle indique qu'à plusieurs reprises elle était très sale et que la dame de ménage a dû la nettoyer. Cependant après être retournée faire un état des lieux un mercredi, la cuisine était de nouveau sale, du sang était retrouvé sur le carrelage et le lavabo des sanitaires, les poubelles des sanitaires sales et pas vidées, la chasse d'eau des toilettes pas tirée, la nouvelle porte récemment installée par DBC abimée, le chauffage réglé à 20°, etc... le tout suite aux entraînements de l'association MMA. Madame Sandrine BOURDON précise que le Maire et le 1^{er} adjoint l'ont constaté.
Madame Sandrine BOURDON fait remarquer que ce n'est pas à la commune de payer la dame de ménage afin qu'elle nettoie systématiquement derrière cette association et qu'il convient de respecter la propreté des lieux. Elle souhaite qu'il soit interdit à cette association d'accéder à la cuisine et qu'un verrou soit installé.
Monsieur le Maire propose de les convoquer de nouveau.
Madame Sandrine BOURDON rappelle qu'ils ont eu l'interdiction d'emprunter la salle des fêtes d'Airaines l'année dernière et que l'on comprend mieux maintenant pourquoi.
Monsieur le Maire indique qu'il convient qu'ils désignent une personne responsable du ménage comme le fait le TTA.
Madame Sandrine BOURDON invite Monsieur le Maire à la rejoindre le lendemain, soit le mercredi 16 à 10h, afin de contrôler l'état de la salle après le passage la veille de l'Association MMA. Invitation acceptée.
Concernant le sinistre sur la porte, Monsieur le Maire indique qu'il va demander que le MMA le déclare auprès de son assureur.
- Monsieur Didier LERCH demande s'il avait été demandé un chèque de caution aux associations utilisant la salle communale. Il est précisé que non.
- **Monsieur Didier LERCH** souhaite revenir sur les convocations de réunions de conseil. Il indique que 3 mois et demi entre deux réunions dans une commune comme ALLERY est long surtout lorsque qu'on voit qu'il y a des travaux de fait sans que l'on soit au courant. Il précise s'être demandé s'il y avait encore un conseil. Il ajoute qu'une nouvelle fois le conseil est convoqué un autre jour que le vendredi soir contrairement à ce qui avait été convenu ensemble précédemment.
Monsieur le Maire indique que les réunions sont programmées en fonction des disponibilités de chacun et que c'est le Maire qui a le pouvoir de programmer la date et l'heure.
- Monsieur Didier LERCH indique que le conseil a mis en place des commissions. Que pour sa part il est à la commission « EGLISE », « CIMETIERE » et « VOIRIE-ECLAIRAGE-RESEAUX ». Que dans la commission VOIRIE il y a 8 conseillers et non un seul et déplore que cette commission ne se soit réunie qu'une seule fois en 2021 pour statuer sur un problème de stationnement rue du Quayet et l'emplacement d'un futur parc intergénérationnel. A ce jour il y a eu un aménagement de trottoir, un changement de signalisation au sol sans que la commission n'ait été réunie et concertée. Il précise que cette attitude est inacceptable. Deux devis ont été demandés que la commission n'a jamais vus.
Monsieur le Maire indique que les problèmes liés à la sécurité relève de sa compétence propre (Police du Maire).
- Monsieur Didier LERCH souligne qu'en parlant de sécurité, il n'a pas vu les arrêtés motivés que le Maire devait prendre concernant la signalisation qui a été faite au sol, à savoir les bandes jaunes rue du Quayet et rue de la Carrière.
Monsieur le Maire indique que les arrêtés vont être pris et c'est la raison pour laquelle il a fait voter l'extension du temps d'activité du secrétariat de mairie pour avoir le temps « *de faire tout ça car là ce n'est pas possible, la gestion des tâches quotidiennes prenant beaucoup de temps* ».
- Monsieur Didier LERCH informe que dans l'impasse Rue du Quayet, au niveau du 86 rue du Quayet, l'allée où Madame BENTO DA SILVA, l'éclairage ne fonctionne plus depuis plus de deux mois. Que cela a été signalé plusieurs fois et que rien n'a été fait à ce jour. Il précise que malheureusement la propriétaire a été victime pendant cette période de deux dégradations sur son portail.
Monsieur Dominique BOULNOIS précise que l'entreprise GAFFE n'était pas disponible avant fin janvier/début février. Monsieur François RQUIER précise que le responsable de l'entreprise reprend le 21 février.
- Monsieur Didier LERCH signale que Chemin d'Abbeville l'éclairage restait allumé toute la nuit.
- Monsieur Didier LERCH souligne l'absence de « traversées de rue » pour les illuminations de Noël sur certaines rues et qu'il serait bien de continuer l'achat des frises en remplacement des ampoules de couleur.
Monsieur le Maire informe avoir reçu ce jour un catalogue des illuminations avec des promotions et qu'il va en profiter pour commander des nouvelles frises.
- Monsieur Didier LERCH demande où est l'armoire réfrigérée que Monsieur Franck CARON avait offert pour la salle communale pour le confort des allérois et que si elle n'est pas utilisée Monsieur CARON s'engage à la récupérer.

- Monsieur le Maire indique que le problème est que l'armoire est très grande et qu'elle ne passe nulle part et remercie une nouvelle fois Monsieur Franck CARON pour ce don et va voir avec les employés communaux si en enlevant les portes elle pourrait rentrer dans la cuisine de la salle communale.
- Monsieur Didier LERCH souhaite revenir sur l'environnement et plus précisément les tontes. Encore dans l'allée du 86 C Rue du Quayet, les haies ne sont pas entretenues et débordent sur la route. Il est impossible de passer en camion à cause des haies et même en voiture sans pouvoir la rayer.
Monsieur le Maire en prend note.
 - Didier LERCH rappelle que dans le MAIRIE INFOS il y avait une lettre « AVIS EOLIEN » à destination des allérois afin qu'ils se prononcent sur le projet éolien d'Aquettes, et souhaite savoir quelle est la destination de ces lettres et jusqu'à quand on doit les remettre en mairie.
Monsieur le Maire informe qu'elles permettaient aux allérois qui ne pouvaient pas se rendre en Mairie pour venir voir le commissaire enquêteur de donner leur avis par écrit jusqu'à fin février.
Monsieur le Maire informe que le projet de régularisation du projet d'éoliennes des Aquettes a été validé par la Préfecture malgré la grande majorité des avis qui s'y oppose.
Monsieur Didier LERCH demande s'il est possible de faire un retour aux allérois ayant déposé la lettre et de transmettre les avis en Préfecture.
Monsieur le Maire indique que c'était prévu.
Monsieur Didier LERCH indique que sur ALLERY, avec nos deux éoliennes, il y a toujours des problèmes de réception entraînant des dépenses des propriétaires qui restent à leur charge.
 - **Madame Katia BRAILLY** souhaite remercier Madame Corinne BOUTILLIER pour son aide concernant les courriers-réponses aux lettres du Père Noël des enfants. 42 lettres ont été déposées sur ALLERY et AIRAINES.
 - Elle informe les membres du conseil démissionner de la commission « FETES ET EVENEMENTS ».
 - **Monsieur Pierrick DOUAY** par le biais de Madame Corinne BOUTILLIER expose :
« Je souhaite revenir sur la proposition de rupture conventionnelle faite à Monsieur THELLIER. Etes-vous prêt à accepter de payer avec l'argent de la commune quelque'un pendant deux ans pour qu'il reste chez lui ? Sans compter l'indemnité de licenciement ? Comment le maire et son adjoint peuvent lui donner 15 jours pour démission en menaçant de le licencier ? Pourquoi omettre d'en parler au conseil alors que les conséquences morales mais aussi financières sont importantes ? Cette façon de faire n'est pas acceptable et ne correspond en rien aux valeurs annoncées lors de la campagne, même si elle n'étonne plus certains d'entre nous aujourd'hui. »
 - Madame Corinne BOUTILLIER expose ne pas avoir fait partie de l'ancien mandat mais espère que rien de grave n'arrivera comme ce qui s'était passé avec l'ancien employé communal. Elle ajoute également que le tempérament de Monsieur THELLIER ne justifie en rien de tels comportements.
Monsieur le Maire rappelle le texte de loi qui régit la gestion des employés communaux :
Article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales
*En tant qu'exécutif de la commune, le maire est le chef de l'administration communale.
Il est, à ce titre, le supérieur hiérarchique des agents de la commune.
A ce titre il peut décider seul de recruter, donner des promotions, sanctionner, voire licencier, évidemment dans le respect des dispositions contenues dans le statut de la fonction publique territoriale. Les conseillers municipaux ont le droit de demander la mise en discussion de toute proposition rentrant dans les attributions du conseil municipal, ce qui n'est pas le cas de la gestion des employés communaux.* Et qu'il ne répondra à aucune question sur ce sujet.
 - Reprise des notes de Monsieur DOUAY :
« Merci de communiquer la durée des contrats engagés en CDD ainsi que leur nature.
Si nous avons délibéré pour employer un CDD pour soutenir le seul employé communal, il faut rappeler que le troisième emploi technique initialement temporaire a été décidé par le maire sans délibération du conseil. Aujourd'hui la commune dispose de deux employés techniques supplémentaires (et apparemment un emploi aidé), avec une volonté d'augmenter le temps de travail de la secrétaire. Un système d'astreinte a été mis en place pour les agents techniques. Un système de primes a été mis en place pour les agents, mais on ne sait pas qui en bénéficie. Est-ce que le maire envisage d'augmenter les impôts pour permettre de maintenir une capacité d'investissement correcte par rapport à l'ancien mandat ?
Monsieur le Maire précise sur interrogation de Madame BOUTILLIER que la 4^{ème} personne qui accompagne les employés est un jeune adressé par la Mission Locale et que c'est totalement gratuit.
Il précise qu'un employé est actuellement embauché en « accroissement d'activité » pour répondre aux besoins des allérois qui souhaitent une commune propre. Qu'un vote pour 12 mois d'accroissement d'activité avait été pris et rappelle le pouvoir du maire pour remplacer un employé absent en cas de maladie.
Concernant les CDD Monsieur le Maire indique continuer en CDD de trois mois comme cela avait été décidé en conseil et que le Maire est libre de passer un CDD en CDI.
 - Concernant les Eoliennes, j'avais demandé lors du conseil de novembre que l'on se renseigne sur le part dit « des Crupes » (4 éoliennes le long de la départementale face au chemin d'Airaines) : pourrait-on avoir des précisions ? Je constate que le maire, représentant de la commune, a voté POUR les éoliennes du parc d'Aquettes au sein de la CC2SO alors qu'il a voté CONTRE au sein du conseil municipal.

- Monsieur le Maire informe que le permis de construire dit des « Crupes » été refusé.
- *Concernant la voirie, je constate que la commission VOIRIE n'a pas été consultée en amont du projet du trottoir devant l'abris bus : quel est le projet ? Va-t-on laisser les galets blancs ? et le coffret électrique qui se trouve dans le cheminement piéton ? en 2021 la commission a été réunie une seule fois fin juillet, ce n'est pas comme cela que l'on peut respecter les promesses de travail en équipe. »*
Monsieur le Maire précise que les galets blancs ont été posés en attendant les plantations à venir.
 - **Madame Corinne BOUTILLIER** demande à Dominique BOULNOIS pourquoi il ne participe pas aux réunions de la CC2SO en sa qualité de délégué communautaire afin de représenter les intérêts de la commune.
Monsieur Dominique BOULNOIS indique ne pas y participer pour des raisons de santé.
 - Madame Corinne BOUTILLIER demande s'il est possible d'avoir un point de situation sur le travail des adjoints en 2021 comme Madame Claudie DAMADE l'avait demandé pour 2020 et qui avait été fait le 3 mars 2021.
Monsieur le Maire indique que c'est le pouvoir du Maire de décider de ce qui doit être rendu compte au conseil et qu'il a entière confiance dans le travail de ses adjoints et qu'il n'a pas à vérifier ce qu'ils font.
 - Madame Corinne BOUTILLIER informe avoir vu en mairie une délibération concernant une « Décision Modificative » qui aurait été prise le 4 novembre 2021 alors qu'il n'en est rien, que ce point n'a jamais été évoqué en conseil et ne comprend pas la prise de cette délibération même si le montant n'est pas élevé.
Monsieur le Maire va y regarder.
 - Madame Corinne BOUTILLIER rappelle que lors d'une précédente réunion, nous avons pris une délibération autorisant le Maire à signer des devis inférieurs à 4 000 €. En accord avec plusieurs conseillers, elle propose de baisser ce montant à 2 000 €.
Monsieur le Maire expose que ce point n'est pas à l'ordre du jour et que c'est le Maire qui décide de l'ordre du jour.
 - Madame Corinne BOUTILLIER précise que la convocation reçue pour la présente séance est signée du 1^{er} adjoint. Elle demande à Monsieur le Maire pourquoi il ne l'a pas signé.
Monsieur le Maire indique qu'il n'était pas là le jeudi précédent pour signer les convocations.
Madame Corinne BOUTILLIER indique que c'est faux et qu'il était présent.
Monsieur le Maire précise que ce n'est pas à Madame BOUTILLIER de le surveiller et d'imposer sa présence en Mairie et qu'il considère ses propos comme une atteinte à la vie privée.
 - Madame Corinne BOUTILLIER demande quand la haie du stade va être taillée maintenant qu'il y a 4 employés techniques. Elle précise qu'elle n'a pas été taillée depuis trois ans. Qu'il n'est pas sérieux de ne pas la tailler cette haie et rappelle que lors de la séance du 30 septembre 2021 le Maire avait indiqué qu'elle serait faite une fois celle du cimetière terminée.
Monsieur le Maire précise qu'il aime les haies champêtres et que nous ne sommes pas à Versailles.
Madame Corinne BOUTILLIER lui précise qu'il ne s'agit aucunement d'une haie champêtre mais de thuyas et qu'il n'est pas sérieux de laisser une telle haie sans taille plus de 12, voire 18 mois maximum. Elle rappelle d'ailleurs que Monsieur Bernard LAMOTTE à l'époque faisait procéder à sa taille tous les ans.
 - Madame Corinne BOUTILLIER souhaiterait savoir si les employés communaux ont suivi une formation « marquage au sol ».
Le Maire indique que non.
Madame Corinne BOUTILLIER s'interroge alors sur la raison pour laquelle le 8 avril 2021 le Maire avait précisé « l'obligation de mettre en œuvre des moyens de sécurité pour effectuer le marquage au sol ». Que Monsieur François RIQUIER avait rajouté que « les employés n'étaient pas en droit d'effectuer le marquage au sol sans formation ». Ce qui avait entraîné l'intervention de l'entreprise SIGNATURE pour un coût de près de 7.000 €. Que ce sont aujourd'hui les employés communaux qui ont procédé au marquage des bandes jaunes.
Le Maire informe que les employés communaux ne peuvent pas faire le marquage au sol sur les routes car la commune ne dispose pas des moyens de sécurité règlementaires pour ce travail. Ils peuvent faire les marquages sur les bordures car ils ne sont pas sur une voie circulée.
 - Madame Corinne BOUTILLIER souhaite dès à présent préciser que les conseillers évincés contre leur volonté en juin 2021 pour participer aux dernières élections demandent qu'il soit acté dès à présent qu'en aucun cas ils refusent de participer en leur qualité d'élus aux élections futures.
Monsieur le Maire indique que tous les conseillers seront convoqués comme l'impose la loi.
 - **Madame Véronique GACQUERRE** donne sa démission de conseillère municipale.

Séance levée à 22h40
Pour extrait conforme,
Le Maire de la Commune d'Allery
François QUIGNON